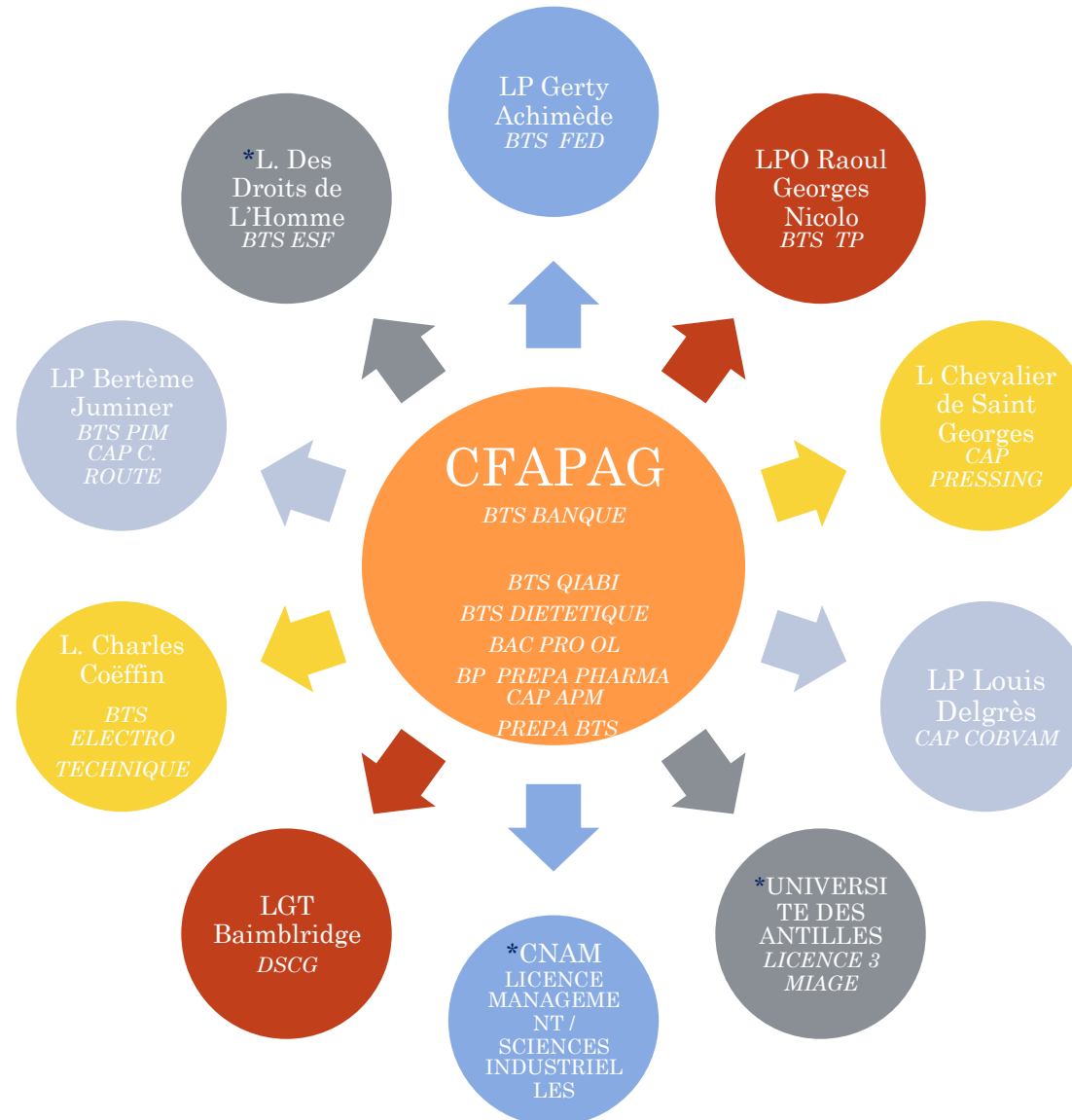


L'APPRENTISSAGE A L'UNIVERSITE



Réunion d'information - 30 avril 2015
Université des Antilles - Campus de Fouillol

LE CENTRE DE FORMATION POLYVALENT DE L'ACADÉMIE GUADELOUPE FÉLIX PROTO



DES FORMATIONS DU CAP AU BAC+5



L'APPRENTISSAGE CRÉATRICE D'INSERTION PROFESSIONNELLE...

- Un emploi



- Un salaire
- un contrat de travail

- Une expérience professionnelle
- Un diplôme



L'APPRENTISSAGE :

UN CONTRAT DE TRAVAIL PARTICULIER

- Etre en apprentissage c'est :

- 1- **Signer un contrat** de travail de type particulier : un contrat d'apprentissage
- 2- **Avoir un statut de salarié** tout en étant inscrit à l'Université pour suivre la formation

On parle du statut « **d'étudiant des métiers** »

- Etre salarié c'est :

- Avoir une **rémunération** même pendant les périodes de formation
- Avoir des **congés payés** (2,5jours/mois en moyenne)
- Cotiser pour les **droits à la retraite et au chômage**
- Etre affilié à la sécurité sociale salariée et à une mutuelle salariale
- Avoir les **avantages liés à la convention collective** de l'entreprise : 13^{ème} mois, primes, tickets restaurant...



L'APPRENTISSAGE : UN CONTRAT DE TRAVAIL

	Contrat d'apprentissage
Contrat de travail	CDD Période d'essai : 2 mois
Durée du contrat	Minimum 1 an – maximum 3 ans
Durée de la formation	400 heures au minimum en Centre de Formation A l'Université, de 450 à 780 heures en fonction du niveau de formation
Signataires du contrat	Entreprise – Apprenti Le CFAPAG vise et vérifie le contrat



L'APPRENTISSAGE : UNE RÉMUNÉRATION

- Une rémunération en fonction de l'âge et de l'année de formation

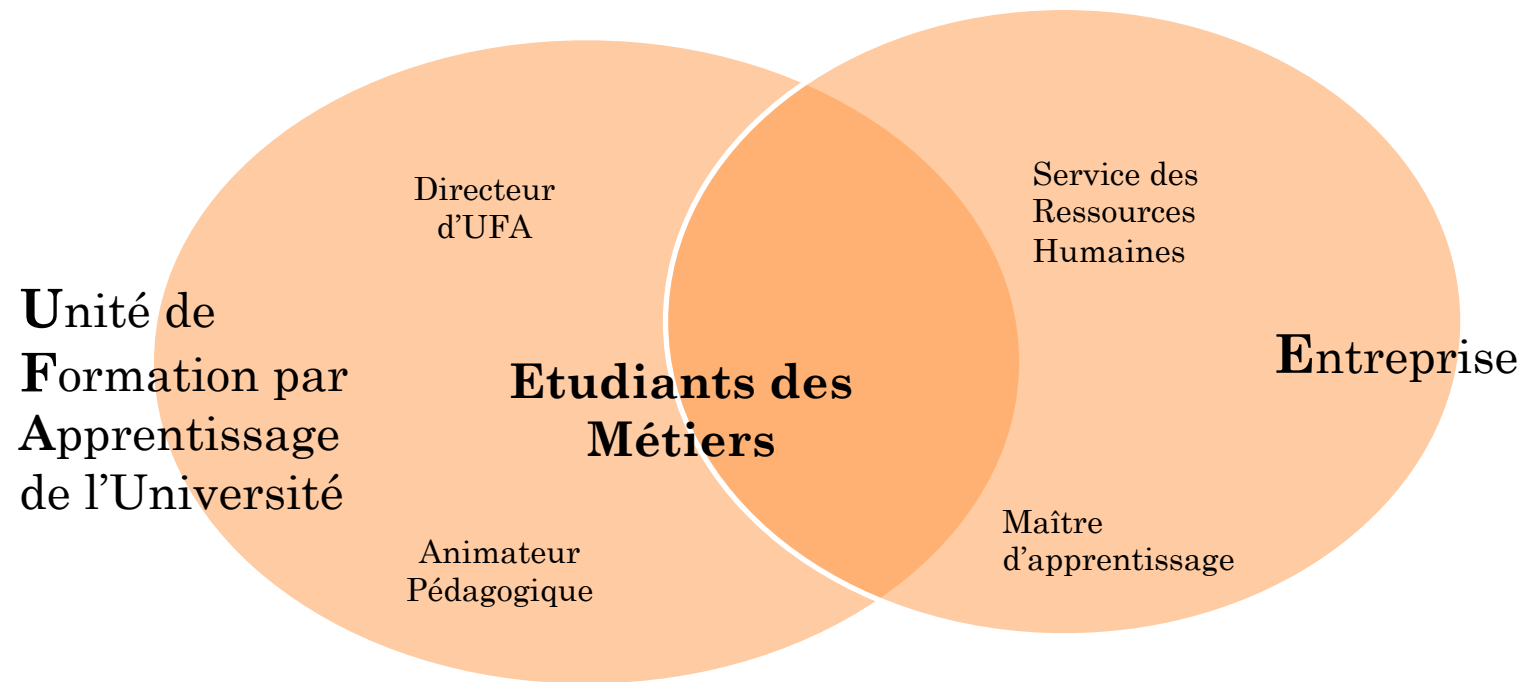
Contrat d'apprentissage (Base du SMIC au 01/01/2015 : 1457.52€ brut)

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC	
	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	41% soit 597.58€	53% soit 772.48€
2 ^{ème} année	49% soit 714.18€*	61% soit 889.09€*
3 ^{ème} année	65% soit 947.38€	78% soit 1136.87€

**La rémunération des apprentis licence 3 correspond à une 2^{ème} année de contrat.*



L'APPRENTISSAGE : DROITS ET DEVOIRS DE CHAQUE PARTENAIRE



L'APPRENTISSAGE :

DROITS ET DEVOIRS POUR L'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

- Salarié à part entière bénéficiant des mêmes droits que les autres salariés
- Doit être présent, assidu en entreprise et à l'UFA de l'université
- Doit suivre la totalité des enseignements dispensés par l'UFA de l'Université et se présenter aux examens
- Doit respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et de l'Université
- Toute absence ou retard d'un salarié en formation équivaut à une absence ou retard en entreprise
- Les absences en entreprise et/ou à l'UFA de l'Université doivent faire l'objet de justificatifs conformément au Code du Travail.

ATTENTION : L'entreprise peut faire des retenues sur salaire pour toute absence en cours et en entreprise.



L'APPRENTISSAGE :

DROITS ET DEVOIRS DE L'ENTREPRISE

○ **L'entreprise**

- Désigne un Maître d'apprentissage ou tuteur d'entreprise qui accompagnera l'étudiant des métiers dans sa formation en entreprise
- S'engage à assurer une formation et proposer une mission permettant au jeune d'acquérir une qualification professionnelle et lui fournit un emploi en relation avec cet objectif

○ **Le maître d'apprentissage** *(Ref. Mémo du Maître d'apprentissage)*

- Assure la formation en entreprise
- Accueille, aide, informe et guide
- Organise l'activité dans l'entreprise et contribue à l'acquisition des savoir-faire professionnels et savoir-être
- Veille au respect du planning d'alternance
- Assure la liaison avec l'UFA de l'Université et l'Animateur Pédagogique



L'APPRENTISSAGE :

DROITS ET DEVOIR DE L'UFA DE L'UNIVERSITÉ

- L'UFA de l'Université
- Etudie la recevabilité pédagogique et administrative des candidatures
- Définit les programmes de formation et organise la formation
- Met en place un dispositif de suivi avec :
 - Des visites en entreprises
 - Des entretiens individuels et/ou collectifs
 - Des contacts téléphoniques ou par courriels réguliers
 - La désignation d'un animateur pédagogique



L'APPRENTISSAGE : DÉFRAIEMENT DES ÉTUDIANTS DES MÉTIERS

FORFAIT TRANSPORT ANNUEL		
RAYON DE DEPLACEMENT (domicile /UFA)	COÛTS	
	Interne	Externe
0 à 5 km		
26 à 50 km		152.58 €
51 à 75 km	132.60 €	453.62 €
76 à 100 km	178.11 €	584.00 €
Au-delà de 100 km	Frais réels	Frais réels
FORFAIT HEBERGEMENT : 4€ / nuit*		
FORFAIT RESTAURATION : 1.50 € / repas*		
AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE (si obtention du diplôme) : 800 €		

* versé pour les périodes de formation au CFA ou à l'UFA



L'APPRENTISSAGE :

SOUTIEN FINANCIER AUX EMPLOYEURS

- Depuis janvier 2007 la région Guadeloupe a renforcé son soutien financier aux employeurs notamment en augmentant le forfait d'aide à l'embauche et en ajoutant trois majorations complémentaires.

- **Aide à l'embauche :**

950 € versée à l'issue de la confirmation par l'employeur et le CFAPAG de la période d'essai de 2 mois.

- **Aide à la formation :**

1830 € ➔ Moins de 18 ans

2135 € ➔ Plus de 18 ans

Ces sommes sont majorées de 7.62 € par heures de formation à l'UFA, dans la limite 200 heures, si la durée dépasse 600 heures.

- **Majorations cumulables :**

300 € ➔ Mixité des métiers

300 € ➔ Réussite de l'étudiant(e) des métiers à l'examen de fin de cycle

12 000 € ➔ Sur 3 ans Accompagnement à l'embauche CDI « emploi tremplin »

- **Crédit d'impôts :**

1600 € à 2200 €

- **Exonération :** de la taxes d'apprentissage, des charges sociales et patronales



L'APPRENTISSAGE :

LA PEDAG UNE PLATE FORME RÉGIONALE POUR VOUS AIDER !



- La Plate forme pour l'Emploi et le Développement de l'Alternance en Guadeloupe

Ses Missions :



- La **collecte d'offres d'emploi** au profit des jeunes intéressés par le dispositif
- La **diffusion des offres d'emploi** via notre portail internet
- L'**accompagnement de l'entreprise** durant son recrutement jusqu'à la finalisation administrative du contrat, et le suivi du versement des aides financières

Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'alternance en Guadeloupe
Immeuble BDAF, bd Légitimus 97110 Pointe-à-Pitre Guadeloupe
pedag@orange.fr / Tel : 0590 48 93 16 / Fax : 0590 24 96 23



L'APPRENTISSAGE :

- Un diplôme,
 - Un métier,
 - Un emploi,
-
- Une formation plus efficace conduisant à un meilleur développement des compétences professionnelles plus en rapport avec les besoins de qualification !!!

Avec le concours de :

